

## Système de dénonciation des comportements de violence et/ou d'intimidation

Notre école encourage le signalement de tout événement à caractère violent ou d'intimidation, car l'intimidateur tire son pouvoir du secret dans lequel il enferme sa victime.

Les élèves, le personnel de l'école, les parents ou toute autre personne peuvent signaler un événement.

### Voici la procédure pour effectuer un signalement ou une plainte

1. Une personne signale un événement ou fait une plainte verbalement, par écrit;
2. La direction ou la personne de l'école qui est responsable de ce dossier analyse la situation et intervient selon le protocole de l'école en donnant un suivi le plus rapidement possible;
3. Elle effectue un suivi auprès du parent;
4. En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre la personne responsable de ce dossier;
5. Si le parent demeure insatisfait, il a recours au secrétaire général du Centre de services scolaire au Protecteur de l'élève par la suite.

La direction de l'école prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Elle consigne tout signalement ou intervention afin d'en assurer le suivi auprès de tous les acteurs concernés : intervenantes, élèves, parents, témoin(s).

De plus, le secrétaire général du CSS est informé de chaque plainte retenue en matière d'intimidation ou de violence.



### 1 ARRÊTER LA SITUATION DE VIOLENCE

- Interrompre le comportement ou le geste.
- Intervenir publiquement.

### 2 IDENTIFIER LE TYPE DE VIOLENCE

- Nommer le comportement observé.
- Mettre l'accent sur le comportement inadéquat et non l'individu.

### 3 DÉPERSONNALISER L'INTERVENTION

- Nommer qu'à l'école, ce comportement est interdit.
- Nommer l'impact possible.
- Formuler le comportement attendu.

### 4 CRÉER UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- S'adresser directement à l'auteur.
- Encourager la victime et les témoins à dénoncer un tel comportement.
- Enseigner éventuellement les bons comportements à l'auteur.

### 5 RÉFÉRER À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- Informer l'auteur et la victime qu'un suivi sera fait auprès d'eux.
- Aviser la direction d'école (information transmise et consignée).
- Appliquer la trajectoire d'intervention de l'école, au besoin.

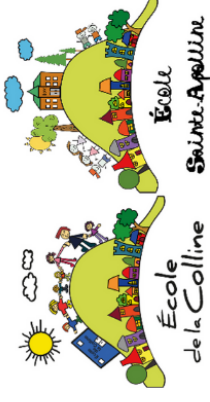
Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou si il est victime de violence, contactez immédiatement le Centre de services scolaire. Pour plus d'information consultez le [www.brossardjeunesjeunes.com](http://www.brossardjeunesjeunes.com)



100% PRÉVENTION  
100% INTERVENTION

Adopté par le Bureau et l'Assemblée (2012) selon le modèle proposé par le Tirotois District Board

Révisé - Modèle proposé par la Commission scolaire des Hautes-Seignes et adapté par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud



# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

## DOCUMENT EXPLICATIF POUR LES PARENTS

### Portrait de la situation

#### Forces:

Le climat de sécurité et le code de vie favorisent le bon fonctionnement de l'école.

#### Objectifs:

1. Diminuer le nombre de situations de violence physique vécue par les élèves.
2. Augmenter le nombre d'activités en lien avec la sensibilisation à l'intimidation et la violence.

#### Manifestations de la violence:

Les comportements subis par les élèves sont les insultes/se faire traiter de noms, les menaces de violence physique et les bousculades.

#### Membres du comité de coordination:

Direction, intervenante pivot et équipe-école.

#### Résultats 2023-2024:

Illustrent l'importance du travail du personnel de soutien spécialisé dans l'accompagnement des élèves de la classe ressource afin d'assurer un climat sain, pacifique et sécuritaire pour tous les élèves de l'école.

**Nombre de rapports** en lien avec la violence et l'intimidation transmis à la direction générale adjointe du Centre de services scolaire :

**Violence** : 31

**Intimidation** : 0

### Ressources disponibles

Tel-Jeunes	1-800-263-2266 <a href="http://www.teljeunes.com">www.teljeunes.com</a>
Ligne Parents	1-800-361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868 <a href="http://www.jeunessejeecoute.ca">www.jeunessejeecoute.ca</a>
Moozoom	<a href="http://www.moozoomapp.com">www.moozoomapp.com</a>
Éducaloi	<a href="http://www.educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/">www.educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/</a>
Gouvernement du Québec	<a href="http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/a-propos">www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/a-propos</a>
Projet de loi 56	<a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-56-39-2.html?appellant=MC">www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-56-39-2.html?appellant=MC</a>

## Prise de position de l'école primaire intégrée de la Colline et Ste-Apolline

L'école a la volonté de faire respecter les droits de tous, dans le but d'offrir le meilleur climat afin de favoriser le bien-être, le développement personnel, social et scolaire des élèves.

### Définitions importantes

**L'intimidation est répétitive**; elle est **directe** ou **indirecte** :

- Exclure une personne; la rendre moins populaire en répandant des rumeurs;
- Diffuser via l'univers virtuel: téléphone cellulaire, texto, messagerie, courriel, internet, des informations pour porter atteinte à sa réputation, attaquer son image, profaner des menaces de tout genre.

La **violence** est toujours **intentionnelle** :

- Se manifeste par des gestes : bousculades, coups, batailles avec des blessures corporelles, mais aussi psychologique;
- La violence verbale s'entend et blesse autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

### Violence/intimidation ≠ Conflit/chicane

Les notions de conflit ou de chicane **s'arrêtent dans un délai raisonnable**, avec ou sans l'intervention des adultes de l'école ou des parents.

## Mesures de soutien pour l'élève

L'école assure l'accompagnement nécessaire à l'élève intimidé, à l'élève intimidateur, aux témoins ainsi qu'à leurs parents.

- Rencontre de soutien par les intervenants de l'école;
- Assurer la protection de l'élève;
- Si l'élève est à l'aise, faire une médiation avec les autres élèves concernés;
- Faire une référence à un intervenant externe au besoin;
- Sensibiliser les élèves des conséquences possibles des situations d'intimidation et de violence chez les victimes, les témoins et les auteurs ;
- Enseignement explicite des comportements attendus ;
- Favoriser le développement des compétences personnelles et sociales : gestion des émotions, empathie, résolution de conflits, communication non violente, affirmation de soi, etc.;
- Communiquer avec les parents des élèves concernés.

## Confidentialité ≠ Anonymat

Toutes les plaintes et les signalements seront traités de façon confidentielle par les personnes mandatées par la direction de notre école. Afin d'accompagner l'élève intimidé ou violenté, il est important de pouvoir retracer les auteurs de ces gestes et faire rapidement une intervention avant que la situation ne s'aggrave. Nous devons donc les rencontrer.

\*\*\* **Cependant, \*\*\*  
les parents reçoivent uniquement  
l'information liée à leur enfant.**

## Mesures visant

### la collaboration des parents

Les manifestations de la violence s'observent bien avant l'entrée à l'école. La vigilance et la collaboration étroite des parents en matière de violence et d'intimidation sont indispensables. Nous comptons donc sur votre implication afin que vous discutiez de ce phénomène avec votre enfant :

1. Des moyens de communication diversifiés et efficaces pour informer le parent d'une situation problématique qui existe à l'école;
2. Nous incitons les parents à transmettre à l'école des informations qui peuvent résoudre des problèmes d'intimidation et de violence avant que la situation ne progresse;
3. Nous demandons aux parents d'appuyer l'école et d'assurer les suivis aux conséquences qui pourraient être imposées à leur enfant.

## Résumé de nos actions préventives et éducatives

- Accueil des élèves;
- Brigade scolaire;
- Contrat d'engagement/Plan d'intervention/Protocole
- Ateliers en sous-groupe en lien avec le développement des habiletés sociales (ex: MOOZOOM);
- Explication, enseignement, application et gestion des règles de vie;
- Ateliers de prévention et sensibilisation par les intervenants scolaires et le policier-école;
- Etc.